

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
11	11	7

Date de convocation 05 mars 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX

◇ ◇ ◇ ◇

DÉLIBÉRATION : N° 20-2022

**OBJET ; AFFECTATION DU
RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT DE
L'EXERCICE 2021 "BUDGET
COMMUNAL"**

**Le 11 mars 2022
à 21 heures**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mme OUDIN Céline, MRS CLEMENÇON Christian, GOMBERT Jonathan, GUINCI Thierry, HUAN Marc, LINK Phillip et SAMAZAN Michel.

Absents excusés - Mmes BOURGEOIS Coralie, DELEZAIVE Renée et Mrs LOYZANCE Jérôme et MEUNIER Laurent

SECRETAIRE - Mr LINK Phillip

Madame le Maire, au vu des résultats du compte administratif 2021 (Budget communal) propose au Conseil Municipal l'affectation des résultats **suivante au budget primitif 2022** :

Détail joint :

- Affectation en réserve R1068 en investissement = **13 028.12 €**
- Report en fonctionnement R002 = **133 745.14 €**

Après délibération, le conseil **ACCEPTE** à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Fait à Cox, le 11 mars 2022

Céline OUDIN, Maire



Envoyé en préfecture le 28/04/2022

Reçu en préfecture le 28/04/2022

Affiché le



ID : 031-213101561-20220311-DEL_20_2022-DE



31156

Code INSEE

COMMUNE DE COX

Commune

Envoyé en préfecture le 28/04/2022

Reçu en préfecture le 28/04/2022

Affiché le

ID : 031-213101561-20220311-DEL_20_2022-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme OUDIN, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 146 773.26 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	7
Nombre de suffrages exprimés :	7
VOTES : Contre 0 Pour 7	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	8 895.36 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	137 877.90 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	146 773.26 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	32 943.88 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-45 972.00 €
Besoin de financement F	=D+E -13 028.12 €
AFFECTATION = C	=G+H 146 773.26 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	13 028.12 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	133 745.14 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Mme OUDIN, Maire, compte tenu de la transmission, le 11/03/2022 et de la publication le 15/03/2022.

A Cox, le 11/03/2022.




Envoyé en préfecture le 28/04/2022

Reçu en préfecture le 28/04/2022

Affiché le



ID : 031-213101561-20220311-DEL_20_2022-DE

